

VIH/SIDA

Précautions contre le VIH/SIDA - Soins de santé

Sur cette page

[Que doit-on savoir si on est travailleur de la santé?](#)

[Quelle équipement de protection individuelle doit-on porter?](#)

[Quelles précautions doit-on prendre quand on manipule des articles de literie?](#)

[Quelles précautions doit-on prendre quand on effectue une réanimation cardiorespiratoire \(RCR\)?](#)

Que doit-on savoir si on est travailleur de la santé?

Considérer le sang et les liquides organiques de tous les patients comme étant potentiellement infectieux. Se reporter au document Réponses SST intitulé [Pratiques courantes](#) pour plus d'information sur la prévention de la transmission de maladies infectieuses par le sang.

Rapporter immédiatement toute exposition à un liquide suspect ou toute blessure avec une aiguille ou un instrument tranchant/pointu à la personne désignée ou à un professionnel de la santé.

Se reporter également au document Réponses SST intitulé [VIH/SIDA en milieu de travail](#) et les [blessures par piqûres d'aiguilles et d'instruments tranchants ou pointus](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

Quelle équipement de protection individuelle doit-on porter?

Porter des gants :

- quand on a des plaies ouvertes ou en voie de cicatrisation, ou des infections cutanées;
- quand on est en contact avec du sang ou des liquides organiques, des sécrétions, des excréments ou de la peau non intacte;

- quand on est en contact avec des surfaces ou des articles souillés de sang ou de liquides organiques;
- quand on effectue une veinopuncture ou d'autres interventions d'accès vasculaire;
- quand on nettoie ou décontamine.

Remplacer immédiatement les gants déchirés ou troués.

Utiliser une nouvelle paire de gants pour chaque patient.

Porter des lunettes de sécurité ou des lunettes étanches, un masque ou un écran facial (muni de lunettes de sécurité ou de lunettes étanches) pendant des interventions qui peuvent faire jaillir des gouttelettes de sang ou de liquides organiques.

Il n'est pas généralement nécessaire de porter des lunettes de sécurité, un masque et des vêtements protecteurs pour les soins ordinaires des personnes infectées par le VIH.

Porter une blouse quand il y a possibilité d'éclaboussures de sang ou de liquides organiques.

Veuillez consulter la fiche d'information Réponses SST sur [équipements de protection individuelle](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

Se laver les mains :

- avant et après un contact direct avec un patient;
- immédiatement et soigneusement après avoir touché du sang ou des liquides organiques potentiellement contaminés (les laver très soigneusement);
- après avoir enlevé vos gants;
- après avoir déchiré ou troué vos gants;
- avant de quitter l'aire de travail.

L'utilisation de gants n'élimine pas la nécessité de se laver les mains. Se laver les mains est l'une des plus importantes mesures de prévention des maladies.

Veuillez consulter la fiche d'information Réponses SST [Lavage des mains : Réduire le risque d'infections courantes](#) pour obtenir de plus amples renseignements.

Quelles précautions doit-on prendre quand on manipule des articles de literie?

- Manipuler le moins possible les articles de literie souillés.
- Emballer les articles souillés sur place.
- Transporter le linge dans un sac imperméable si l'extérieur du sac est souillé. Suivre les directives de l'hôpital.

- Ne pas trier ni rincer les articles dans l'aire de soins aux patients.
- Utiliser des équipements de protection individuelle lors de la manipulation du linge souillé.

Quelles précautions doit-on prendre quand on effectue une réanimation cardiorespiratoire (RCR)?

- Utiliser des embouts buccaux ou des dispositifs de respiration pour la réanimation cardio-respiratoire" (RCR). Éviter le contact direct avec les patients.
- Nettoyer et stériliser au gaz le matériel avant de le réutiliser.

Date de la dernière modification de la fiche d'information : 2024-08-29

Avertissement

Bien que le CCHST s'efforce d'assurer l'exactitude, la mise à jour et l'exhaustivité de l'information, il ne peut garantir, déclarer ou promettre que les renseignements fournis sont valables, exacts ou à jour. Le CCHST ne saurait être tenu responsable d'une perte ou d'une revendication quelconque pouvant découler directement ou indirectement de l'utilisation de cette information.